

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON PORTANT EXÉCUTION DU DÉCRET MODIFIANT DIVERS TEXTES EN CE QUI CONCERNE LES COURS D'EAU, PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF AUX NOTIFICATIONS ET AUX AUTORISATIONS QUI PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 58 BIS DE LA LOI DU 12 JUILLET 1973 SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU PRIORITAIRES POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
19 octobre 2020	Lundi 26 octobre 2020	Jeudi 10 décembre 2020 à 12h	Monsieur Stéphan Poncelet Chef de division – Responsable du Département 'Cadre de vie'

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le jeudi jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine – Service Environnement, Avenue du Centenaire, 14 à 4053 Embourg.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune : www.chaudfontaine.be ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant : enquetepublique-coursdeau.wallonie.be

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le jeudi de 17 à 20 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Monsieur Stéphan Poncelet, Chef de division – Responsable du Département 'Cadre de vie' (Conseiller en environnement) (tél. : 04 361 54 76 (67)).

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électronique, peut envoyer ses remarques (pour le 10 décembre 2020 au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon
Via courriel : legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – SPW ARNE Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal Direction des Cours d'eau non navigables Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Chaudfontaine, 15 octobre 2020.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Pour le Bourgmestre,
l'Échevin délégué,

Laurent GRAVA

Alain JEUNEHOMME

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.